



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Fonctionnement

Question écrite n° 56931

#### Texte de la question

M Jean-Luc Preel attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les insuffisances d'effectifs des vétérinaires inspecteurs chargés de la surveillance des frontières. Le ministre du budget avait annoncé la création de 50 postes supplémentaires dans la section Vétérinaire lors de la discussion du budget 1992 du ministère de l'agriculture. Or, dans le même temps, le ministre de l'agriculture a inscrit 40 postes en suppression et transforme le solde de 10 postes en 6 vétérinaires inspecteurs et 4 ingénieurs d'agronomie ! Les réponses déjà apportées sur le sujet évoquant les augmentations de temps passés par des préposés en abattoir ne peuvent aucunement nous satisfaire ni nous rassurer. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre afin d'assurer les missions de santé publique et de sécurité sanitaire des cheptels français et de les protéger des importations en provenance des pays tiers.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Depuis 1989, le secteur vétérinaire constitue une priorité ministérielle et a été exonéré, à ce titre, des réductions d'effectifs qu'ont connues les autres secteurs des services extérieurs (- 5 p 100). De 1989 à 1991, au contraire, 60 créations nettes d'emplois lui ont été accordées (+ 2 p 100). Le maintien de cette priorité lors de l'élaboration de la loi de finances pour 1992 a de nouveau permis la création nette de dix-sept emplois supplémentaires de catégorie A, notamment pour le renforcement des missions de contrôle. Par ailleurs, pour les agents techniques de catégorie B, l'équivalent de treize emplois supplémentaires a aussi pu être obtenu, essentiellement pour des missions d'inspection en abattoirs. De plus, dans le cadre de l'exécution de ce budget, les mesures ont été prises en gestion afin d'exonérer le corps des vétérinaires inspecteurs de tout gel d'emplois. Ainsi, les services vétérinaires du ministère de l'agriculture et de la forêt pourront-ils être dotés de vingt-huit nouveaux vétérinaires inspecteurs, soit dix de plus que le nombre normalement prévu. Enfin, il est bien certain que pour les affectations et mutations concernant ce corps, il sera tout particulièrement tenu compte des besoins en personnel dans les postes frontières communautaires dont, il faut le rappeler, le nombre va être considérablement réduit par rapport à ceux actuellement ouverts. Toute assurance peut être ainsi donnée que, dans les limites autorisées par les contraintes budgétaires, un effort particulier a été et continue d'être consacré au renforcement des services vétérinaires, et notamment au bénéfice du corps des vétérinaires inspecteurs.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Preel Jean-Luc](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56931

**Rubrique :** Douanes

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 avril 1992, page 1858